

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

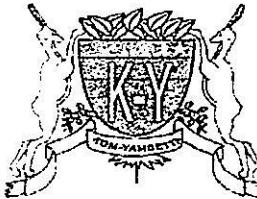
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU

COMMUNE DE KON-YAMBETTA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF LOCAL DEVELOPMENT
AND DECENTRALIZATION

CENTRE REGION

MBAM-AND-INOUBOU DIVISION

KON-YAMBETTA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/RCE/DMI/CDPM-MI/CKY-2023 DU 28 MARS 2023 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX
(02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE GAH-BAPE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA,
DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE**

ADDITIF N° 002 PORTANT CORRECTION ET MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, COMMUNIQUE :

Les entreprises intéressées par l'Appel candidature ci-dessus devront prendre en considération les changements ci-après :

1) Remise des offres.

Le délai de remise des offres, initialement prévu le 20 avril 2023, est reporté au 17 mai 2023.

2) Date et heures d'ouverture des plis.

La remise des offres initialement fixée le 20 avril 2023, est reportée au mardi 17 mai 2023 à 13 heures, heures locales.

3) Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO), Article 36 :

La notification de l'attribution sera faite à l'attributaire par le Maître d'Ouvrage par lettre recommandée.

4) Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) Article 10.

➤ **Enveloppe «A» : PIECES ADMINISTRATIVES**

Au lieu de :

N°	PIECES CONSTITUTIVES DU VOLUME DES PIECES ADMINISTRATIVES	QUALITE
A6	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au Trésor Public de 60 000 FCFA.	Originale
A9	Une caution de soumission bancaire de 1 000 000 FCFA d'une durée de validité de cent vingt (120) jours.	Originale

Considérer plutôt :

N°	PIECES CONSTITUTIVES DU VOLUME DES PIECES ADMINISTRATIVES	QUALITE
A6	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au Trésor Public de 35 000 FCFA.	Originale
A9	Une caution de soumission bancaire de 340 000 FCFA d'une durée de validité de cent vingt (120) jours.	Originale

5) Evaluation des offres (Article 21)

L'évaluation de l'**Offre Administrative** portera sur la base suivante :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de 48 heures réglementaire
- Absence de caution de soumission
- Pièce falsifiée ou non-authentique

6) De l'absence de la disposition relative au visa préalable du MINMAP sur le décompte général et définitif :

Le MINMAP recevra une copie des décomptes et signera les décomptes provisoire et définitif du marché.

7) Des dispositions règlementaires contraires :

Toutes les dispositions réglementaires antérieures contraires au DAO sont réputées erronées et sans objet.

8) Cahier des Clauses Administratives Générale (CCAG):

Article 38 du cas de force majeure: Seules Le Chef Service ou le Maître d'œuvre auront la prérogative d'apprécier les cas de force majeure.

9) Clauses Techniques Particulières (CCTP), Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Estimatif et Quantitatif (DQE) :

A défaut de considérer leurs similitudes, les marques de certains matériels évoqués sont sans objet.

Le reste sans changement.

Copies :

- PREFET /MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP /MI ;
- DDMINTP /MI ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos ;

Kon-Yambetta, le 08 mai 2023

